

Analyse de la mise en œuvre du FSE en France à mi-parcours de la programmation 2014-2020

Septembre 2018

- **Suivi et analyse des résultats du Programme Opérationnel national Emploi et Inclusion du FSE pour la période 2014-2020**
- **Ministère du Travail**
*Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
Sous-direction Europe et International (SDEI)*

Cette mission est cofinancée par le Fonds social européen dans
le cadre du Programme opérationnel national « Emploi et
inclusion » 2014-2020



UNION EUROPEENNE



Table des matières



1. Synthèse	4
2. Contexte et objectifs de la note	6
3. Méthodologie	7
4. Vue d'ensemble du FSE et de l'IEJ en France	8
4.1 Éléments de cadrage	8
4.2 Orientations stratégiques du FSE en France sur 2014-2020	10
4.3 Présentation générale de la stratégie d'intervention du FSE et de l'IEJ selon les 32 PO	14
5. Bilan de la mise en œuvre du FSE en France	16
5.1 État d'avancement financier du FSE France au 31/12/2017	16
5.2 État d'avancement financier de l'IEJ en France	25
5.3 Profil des participants à l'entrée en opération	26
5.4 Profil des participants à l'entrée en opération IEJ	30
5.5 Résultats en sortie immédiates d'opérations	31
6. Annexes	34
6.1 Cartographies des volumes de participants FSE et IEJ par département et du taux de couverture du FSE et le l'IEJ	34
6.2 Avancement, profil des participants et situation en sortie immédiate d'opération : les tableaux détaillés par PO	36
6.3 Liste des objectifs thématiques et priorités d'investissement associées du FSE pour la génération 2014/2020	42

Table des illustrations

Figure 1 - Répartition de l'enveloppe FSE et IEJ par autorité de gestion en M€.....	9
Figure 2 - Répartition du FSE en France en fonction des trois catégories de régions européennes (taux d'intervention différents) en M€.....	9
Figure 2 - Répartition indicative en M€ de l'enveloppe FSE de la France en fonction des objectifs thématiques, inclus réserve de performance (hors assistance technique).....	11
Figure 3 – Chiffres clés pour le POn FSE au 31/12/2017	18
Figure 4 - Taux de programmation par axe	18
Figure 5 - Répartition de la maquette, de la programmation et des participants entre le volet central et le volet déconcentré.....	18
Figure 6- Répartition indicative de la maquette FSE des PO État DROM par PI.....	19
Figure 7 - répartition de la maquette FSE des POr par PI.....	21
Figure 8- Chiffres clés de l'avancement du FSE en France par OT	23
Figure 9 - Les chiffres clés de l'OT 8 par type de PO	24
Figure 10 - Taux de programmation de l'OT 8 par type de PO.....	24
Figure 11 - Les chiffres clés de l'OT 9 par type de PO.....	24
Figure 12 - Taux de programmation de l'OT 9 par type de PO.....	24
Figure 13 - Les chiffres clés de l'OT 10 par type de PO	24
Figure 14 - Taux de programmation de l'OT 10 par type de PO	24
Figure 15 - Répartition des participants par niveau de diplôme	27
Figure 16 - Répartition des participants en fonction de leur statut sur le marché de l'emploi	27
Figure 17 - Répartition par OT des participants en fonction de leur niveau de diplôme	28
Figure 18 - Répartition par OT des participants en fonction de leur statut sur le marché de l'emploi.....	28
Figure 19 - Répartition par type de PO des participants IEJ selon leur niveau de formation.....	30
Figure 20 - Répartition par type de PO des participants IEJ selon leur statut sur le marché de l'emploi à l'entrée en opération.....	30
Figure 21 Répartition des entrées et des sorties en fonction du type de PO.....	31
Figure 22- Situation des participants en sortie d'opération par type de PO	31
Figure 23 - situation des participants en sortie d'opération pour le POn FSE.....	32
Figure 24 - Situation des participants en sortie d'opération par objectif thématique	33
Figure 25 - Situation des participants en sortie d'opération par type de programme.....	33
Tableau 1 – Maquette des crédits FSE et IEJ en France et en Europe dans l'ensemble des FESI	8
Tableau 2 - Rappel des objectifs européens et nationaux pour une croissance intelligente, durable et inclusive	10
Tableau 3 - Synthèse des Priorités d'investissement retenues pour les 32 PO français	14
Tableau 4 - chiffres clés de l'avancement du FSE en France par type de PO	16
Tableau 5 - Architecture du POn FSE.....	17
Tableau 6 - Chiffres clés par PI pour les PO DROM Etat.....	19
Tableau 7 - Chiffres clés par PI pour les PO régionaux	22
Tableau 8 - Chiffres clés sur le profil des participants à l'entrée en opération par type de PO FSE.....	26
Tableau 9 - Chiffres clés d'avancement par programme – FSE – (hors AT, maquette post dotation complémentaire IEJ).....	36
Tableau 10 - Profils des participants à l'entrée en opération au 31/12/2017 par PO (FSE).....	37
Tableau 11 - Situation des participants en sortie d'opérations par PO au 31/12/2017 - FSE.....	38
Tableau 12 - Chiffres clés de la programmation au 31/12/2017 par PO – IEJ (hors AT, maquette post dotation complémentaire IEJ).....	39
Tableau 13 - Profils des participants à l'entrée en opérations par PO au 31/12/2107 - IEJ.....	40
Tableau 14 - Situation des participants en sortie d'opération au 31/12/2017 par PO - IEJ.....	41

1. Synthèse

À mi-parcours de la programmation 2014-2020, la Direction Générale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (DGEFP), autorité de gestion du PO national FSE et autorité de coordination du FSE en France, a souhaité disposer d'**un état d'avancement du FSE et de l'IEJ**.

Du fait de la décentralisation partielle de la gestion du FSE, dont environ 35 % de l'enveloppe nationale revient aux Régions, cet exercice permet, pour **la première fois depuis le lancement de la programmation d'avoir une vision globale**, tant sur le plan **financier qu'en termes de participants, de l'avancement du FSE en France**.

Sur les 32 programmes opérationnels existants en France (cf liste page 14), les données de programmation et de réalisation au 31/12/2017 ont pu être exploitées pour 29 d'entre eux et notamment pour la totalité des programmes de France métropolitaine, assurant ainsi une vision presque complète de l'état d'avancement du FSE et de l'IEJ en France.

Synthèse des chiffres clés du FSE et de l'IEJ en France au 31/12/2017

Le FSE	L'IEJ
<ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 552 M€ de maquette FSE ▶ 2 594 M€ de programmation FSE, soit 49 % de taux de programmation ▶ 13 393 actions programmées ▶ 1 802 297 participants ayant pris part à une opération FSE dont : <ul style="list-style-type: none"> – 48 % de femmes – 61 % d'un niveau de formation inférieur au bac (V et infra) – 57 % de chômeurs – 26 % d'inactifs – 6 % en situation de handicap – 23 % de jeunes et 7 % de seniors (plus de 54 ans) ▶ 1 498 594 participants ayant achevé une opération dont : <ul style="list-style-type: none"> – 29 % en emploi – 8 % en formation – 10 % obtiennent une qualification 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 930 M€ de maquette FSE/IEJ ▶ 676 M€ de programmation FSE/IEJ, soit 75 % de taux de programmation ▶ 1 367 opérations programmées ▶ 358 420 participants ayant pris part à une opération FSE/IEJ dont : <ul style="list-style-type: none"> – 46 % de femmes – 53 % d'un niveau de formation inférieur au bac (V et infra) – 82 % de chômeurs – 18 % d'inactifs – 2 % en situation de handicap – 100 % jeunes de 16 à 26 ans ▶ 291 227 participants ayant achevé une opération dont : <ul style="list-style-type: none"> – 30 % en emploi – 13 % en formation – 8 % obtiennent une qualification

49 % de programmation FSE au 31/12/2017 : un retard lié à l'adoption des programmes résorbé

Avec un taux de programmation FSE de 49 % à mi-parcours, le retard de programmation lié à l'adoption tardive des programmes a été résorbé. Les PO régionaux, majoritairement adoptés dans les derniers mois de 2014, affichent une programmation moyenne de 52 %. Les PO DROM accusent en moyenne un retard de programmation plus important avec une maquette engagée à hauteur de 36 %.

Le niveau de programmation est équilibré entre les objectifs thématiques (OT) : 47 % pour l'OT 8 (Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre), 46 % pour l'OT 9 (Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination) et 52 % pour l'OT 10 (Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie).

L'IEJ : Une dynamique de programmation à conserver

A la suite de la dotation complémentaire intégrée fin 2017 aux différents PO concernés, le taux de programmation IEJ en France s'élève à 75 %. La sur programmation de certaines autorités de gestion (AG) régionales en début de période, visant à assurer la consommation de l'intégralité de l'enveloppe, explique ce taux toujours élevé même après abondement de la maquette. Cette dynamique est positive pour la suite de la programmation.

Plus de 2 millions de personnes ont participé à une opération soutenue par l'IEJ ou le FSE

Une majorité de participants affiche un niveau de formation inférieur au bac (61 % pour le FSE et 53 % pour l'IEJ). Les femmes représentent 48 % des participants FSE et 46 % des participants IEJ.

83 % des participants à une opération FSE étaient chômeurs ou inactifs à l'entrée dans le projet soutenu.

Des résultats en sortie relativement homogènes entre FSE et IEJ

Le taux d'accès à l'emploi à la sortie des opérations est de 30 % pour le FSE et l'IEJ.

Les participants à des opérations soutenues par l'IEJ s'orientent davantage vers la formation (13 %) que les participants aux opérations du POn FSE (8 % au global et un niveau équivalent sur les opérations soutenues au titre de l'OT 8).

Le taux de participants obtenant une qualification à l'issue de leur participation reste en retrait, au niveau du FSE comme de l'IEJ (de l'ordre de 10 %). Néanmoins, cela recouvre des situations contrastées entre les OT.

2. Contexte et objectifs de la note

L'année 2018 est une année charnière pour les fonds européens. Elle marque à la fois l'entrée dans la seconde partie de la programmation 2014-2020, matérialisée par le premier exercice de revue de performance fin 2018, et le début des négociations pour la période 2021-2027. A ce titre, il est primordial pour les États membres de démontrer leur bonne utilisation des fonds de la génération 2014/2020 pour mieux défendre la politique de cohésion.

Autorité de coordination du FSE en France, la Direction Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) a notamment pour mission de **garantir la cohérence de la mise en œuvre du FSE et de l'IEJ en France** et de **consolider, en lien avec les conseils régionaux, les réalisations et les résultats du FSE et de l'IEJ**¹.

Le présent bilan, établi sur la base des données communiquées par les autorités de gestion, a ainsi vocation à :

- ▶ **Synthétiser les réalisations et résultats au 31 décembre 2017 des axes FSE et IEJ des 32 programmes opérationnels nationaux et régionaux (y compris outre-mer) de l'État et des conseils régionaux**
- ▶ Décliner les réalisations et résultats cités ci-dessus par objectif thématique et priorité d'investissement
- ▶ Apprécier l'avancement vers les résultats attendus définis dans l'accord de partenariat
- ▶ Alimenter les réflexions pour la mise en œuvre du FSE post 2020

Le rapport s'articule autour :

- ▶ De la présente **note reprenant les grands principes de gestion et d'orientation stratégique du FSE à l'échelle de la France** ;
- ▶ De **fiches régionales établies à l'échelle des régions administratives**, et non des programmes opérationnels. Ces fiches sont structurées, par fonds, comme suit :
 - Un bloc synthèse à l'échelle de la région administrative reprenant les chiffres clés de l'ensemble des programmes du territoire régional ;
 - Une déclinaison, sur le périmètre de l'ancienne région, de l'avancement financier et des indicateurs participants pour chaque axe du POn FSE;
 - Une présentation de chaque programme opérationnel régional accompagné des chiffres clés en termes d'avancement financier et d'indicateurs participants.

¹ Accord de partenariat, version du 16 février 2018, sous-section 2.1.1 « Description des modalités pour assurer la coordination entre les FESI » - « Modalités et structures de coordination pour appuyer l'usage complémentaire des FESI et éviter les duplications ».

3. Méthodologie

Périmètre et sources des données

Ce bilan de la programmation du FSE et de l'IEJ en France au 31/12/2017 a été réalisé sur la base de sources collectées auprès des différentes autorités de gestion:

- ▶ **Pour les Programmes Opérationnels nationaux FSE et IEJ**
 - Données financières de programmation et certification de MDFSE au 31/12/2017
 - Données individuelles anonymes des participants au 31/12/2017. À noter, la base transmise par la DGEFP contenait les codes postaux des adresses des participants, ainsi une valorisation cartographique a pu être effectuée, y compris pour les participants entrés dans des opérations soutenues au titre du volet central.
- ▶ **Pour les Programmes Opérationnels régionaux et les Programmes ultra-marins (en gestion État comme en gestion collectivités)**
 - De données agrégées par PI communiquées par les autorités de gestion (données financières et indicateurs participants communs de réalisation et de résultat). Ce format de données agrégées n'a pas permis de valorisations cartographiques contrairement à ce qui a été réalisé pour les PO nationaux.
- ▶ **Pour l'ensemble des programmes**
 - Les données de programmation et de certification n'incluent pas les dossiers soutenus au titre de l'assistance technique afin de centrer l'analyse sur la mise en œuvre des projets sur les territoires.

Précautions d'interprétation

Les chiffres présentés ne valorisent que les PO pour lesquels l'information a été remontée.

Au regard des données disponibles, seuls 3 programmes régionaux, tous situés dans les DOM, ne sont pas inclus dans les présentes analyses :

- PO régional Guadeloupe
- PO régional Guyane
- PO régional Martinique

Par ailleurs, les données ne sont que partiellement valorisées (certains indicateurs manquent) pour les POr suivants :

- PO Bretagne
- PO Corse
- PO Ile-de-France (volet IEJ)

Les tableaux figurant en annexe donnent une vision complète des données exploitées.

4. Vue d'ensemble du FSE et de l'IEJ en France

4.1 Éléments de cadrage

Sur la période de programmation 2014-2020, la France bénéficie d'une enveloppe de **6,49 Md€ de FSE** (représentant 25 % du total des fonds européens structurels d'investissement - FESI) **dont 944 M€ d'IEJ/FSE²**. Le montant de l'enveloppe nationale FSE dédiée aux territoires d'Outre-Mer s'élève à 1,2 Md€, soit 21 % de l'enveloppe FSE nationale.

L'enveloppe de crédits FSE alloués à la France (5,5 Md€) représente 6,6 % du total des crédits FSE alloués aux Etats membres et l'enveloppe IEJ/FSE 10,7 % (*tableau ci-dessous*). Tous Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) confondus, l'enveloppe allouée à la France représente 5,8 % des 460 Md€ de crédits.

Tableau 1 – Maquette des crédits FSE et IEJ en France et en Europe dans l'ensemble des FESI

	France			UE
	Montants	Part dans total FESI	Part dans l'UE	Montants
FSE	5 552 612 464 €	21,0 %	6,6 %	83 953 898 882 €
IEJ-FSE	944 659 730 €	4,0 %	10,7 %	8 861 777 300 €
Total FSE-IEJ	6 497 272 194 €	25,0 %	7,0 %	92 815 676 182 €
Total FESI	26 808 253 044 €	100 %	5,8 %	460 374 559 807 €

Source : Commission Européenne

La gestion des fonds européens pour la période 2014/2020 en France s'inscrit dans **une logique de décentralisation comme l'autorise** la méthodologie de détermination des enveloppes financières accordées à chaque État membre³.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a confié, sur leur demande, tout ou partie de la gestion des fonds européens aux Conseils régionaux⁴. Ainsi le FSE est géré pour 65 % de l'enveloppe par l'État et pour 35 % par les Conseils régionaux.

Le FSE et l'IEJ sont donc mis en œuvre en France via **32 Programmes Opérationnels** :

- **1 Programme Opérationnel national FSE** couvrant la métropole et dont la gestion est assurée à la fois par la DGEFP et des organismes intermédiaires d'envergure nationale (Pôle Emploi, AVISE..) et par l'État en région, *via* les DIRECCTE, autorités de gestion déléguées, et, pour la partie inclusion, par les Conseils Départementaux et les Plans locaux pour l'insertion dans l'emploi (PLIE)..
- **1 Programme Opérationnel national IEJ**, dont la gestion est assurée à la fois par la DGEFP et par les DI(R)ECCTE, couvrant les régions éligibles du territoire national, y compris l'Outre-Mer.
- **22 Programmes Opérationnels régionaux en métropole** dont l'autorité de gestion est assurée par les conseils régionaux. À noter qu'à l'exception de l'Alsace, les programmes opérationnels régionaux sont pluri-fonds (FEDER, FSE et IEJ le cas échéant).
- **8 Programmes Opérationnels ultramarins**

² Ce volume intègre la dotation IEJ-FSE complémentaire attribuée à la France fin 2017.

³ Le règlement (UE) 1303/2013 portant dispositions communes fixe dans son annexe VII la méthodologie de détermination des enveloppes par Etat membre comme la somme des dotations allouées à chaque région (NUTS 2) en fonction de sa catégorie.

⁴ Article 78 de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) : « l'État confie aux régions (...), à leur demande, tout ou partie de la gestion des programmes européens soit en qualité d'autorité de gestion, soit par délégation de gestion. »

- 3 Programmes Opérationnels pluri-fonds, y compris IEJ, gérés par les Collectivités d'Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane et Martinique);
- 5 Programmes Opérationnels gérés par l'État et des organismes intermédiaires le cas échéant, en Outre-Mer (La Réunion, Guadeloupe et Saint-Martin, Mayotte, Guyane et Martinique).

Les dotations de chaque programme sont détaillées [en annexe du présent document](#).

Figure 1 - Répartition de l'enveloppe FSE et IEJ par autorité de gestion en M€⁵

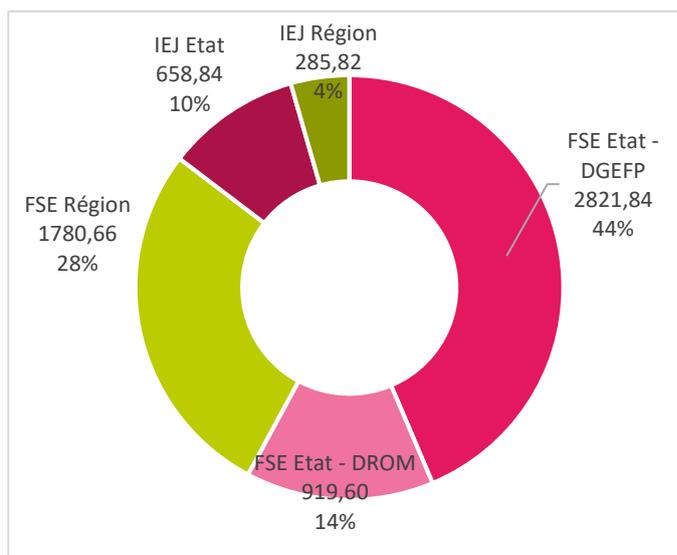
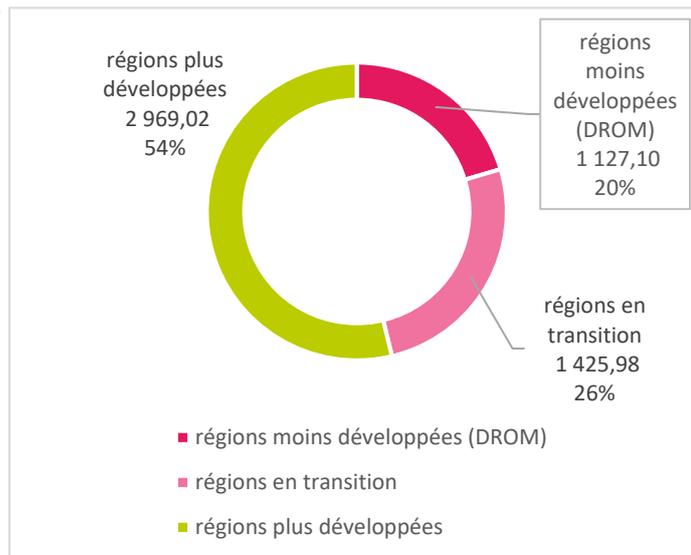


Figure 2 - Répartition du FSE en France en fonction des trois catégories de régions européennes (taux d'intervention différents) en M€



Source : Commission européenne

⁵ Données comme suite à la dotation complémentaire IEJ. L'assistance technique du POn IEJ est incluse dans le FSE géré par l'État. Le FSE Région couvre les Programmes métropolitains et ultra-marins dont l'autorité de gestion est assurée par des collectivités.

4.2 Orientations stratégiques du FSE en France sur 2014-2020

4.2.1 Cadre général : de la Stratégie UE 2020 aux Programmes Opérationnels

Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) sont un des outils privilégiés de l'Union européenne pour atteindre l'objectif d'une **croissance intelligente, durable et inclusive défini dans la Stratégie Europe 2020**.

Si pour la génération 2014-2020, ces fonds sont gérés à la fois par l'État et les Conseils régionaux, l'Accord de Partenariat établit une stratégie concertée pour l'utilisation de l'ensemble des FESI en France afin d'atteindre cet objectif.

Dans les FESI, l'objectif d'une croissance intelligente, durable et inclusive est décliné en objectifs thématiques (OT) et priorités d'investissement (PI) visant à encadrer l'utilisation des fonds européens⁶.

Ainsi, chaque programme contient une description qualitative de la manière dont il va contribuer à l'atteinte des objectifs européens ainsi que des objectifs précis (en termes de nombre de participants pour le FSE) permettant d'attester des effets des fonds européens au local.

Tableau 2 - Rappel des objectifs européens et nationaux pour une croissance intelligente, durable et inclusive (en gras, les indicateurs concernant plus précisément le FSE et l'IEJ)

Domaine	Cible UE	Cible France
Emploi	✓ 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans en emploi	✓ 75 % de taux d'emploi ✓ 70 % de taux d'emploi pour les femmes
Recherche et développement	✓ Investissement dans la R&D à hauteur du 3 % du PIB	✓ Investissement dans la R&D à hauteur de 3 % du PIB
Environnement	✓ Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990	✓ -14 % en 2020 hors ETS par rapport à 2005
	✓ Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %	✓ 23 %
	✓ Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique	✓ 130 Mtep en consommation finale
Éducation	✓ Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %	✓ 9,5 %
	✓ Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans	✓ 50 %
	✓ Réduction d'au moins 20 millions du nombre personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale	✓ - 1,9 million en 2020

⁶ Voir annexe 5.3 pour la liste des OT et PI.

4.2.2 Objectifs thématiques sélectionnés et actions visées pour le FSE en France

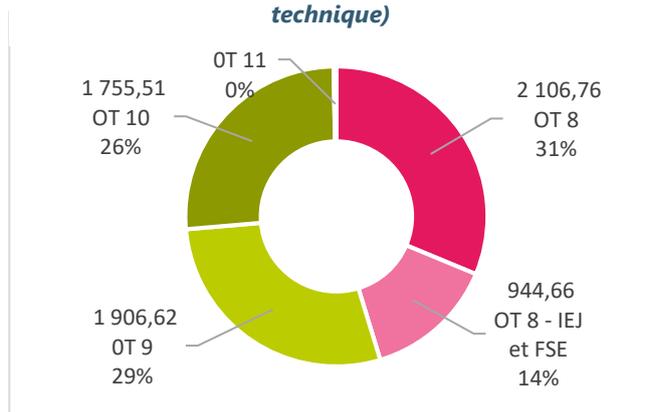
Face à la persistance du chômage de longue durée, au faible taux d'emploi des jeunes et des seniors, le FSE, principal outil d'investissement européen dans le capital humain, a été mobilisé en France de manière assez large. **L'Accord de partenariat**⁷ ambitionne ainsi de soutenir des actions permettant :

- ▶ de réduire les inégalités en matière d'éducation initiale et prévenir le décrochage scolaire
- ▶ d'améliorer l'intégration des jeunes sur le marché du travail notamment *via* le renforcement de l'apprentissage et des formations professionnelles. Les moins qualifiés sont identifiés comme un public prioritaire
- ▶ d'assurer un meilleur accès à la formation professionnelle continue de tous en intervenant notamment auprès des demandeurs d'emplois, des personnes les moins qualifiées mais également des salariés des petites et moyennes entreprises
- ▶ de fournir aux travailleurs âgés un accompagnement adapté pour lutter contre le chômage des seniors
- ▶ d'assurer que les politiques actives du marché de l'emploi se concentrent sur les plus vulnérables.

À cette fin, la France a opté pour une stratégie d'intervention large du FSE au niveau national en sélectionnant l'ensemble des OT afférents au FSE, laissant le soin aux autorités de gestion de cibler, le cas échéant, l'intervention du FSE sur les OT et PI les plus adaptés aux besoins des territoires.

Afin d'assurer la lisibilité des financements et en lien avec les compétences de chaque gestionnaire, l'État gère prioritairement le FSE au titre des OT 8 et 9 (emploi et inclusion) et les Régions interviennent dans le champ de la formation professionnelle (OT 10) à destination des demandeurs d'emploi et de l'alternance.

Figure 3 - Répartition indicative en M€ de l'enveloppe FSE de la France en fonction des objectifs thématiques, inclus réserve de performance (hors assistance technique)



Les tableaux ci-dessous présentent de manière synthétique les objectifs et grands types d'actions pré-identifiés dans l'Accord de partenariat, permettant de retracer la logique générale de l'intervention du FSE en France.

⁷ Accord de partenariat, version du 16 février 2018, sous-section 1.1.1 « identification des principaux besoins de développement » - « une situation de l'emploi globalement préoccupante, même si des disparités sont à noter entre territoires, activités et populations »

Objectif thématique 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre, 2,1 Mds€

Objectifs	Actions
Améliorer le fonctionnement du Service Public de l'emploi	Personnalisation de l'offre de service, développement de l'offre de service aux entreprises, professionnalisation des opérateurs du SPE
Améliorer l'employabilité des salariés les moins qualifiés et les plus fragiles et sécuriser les transitions professionnelles des salariés	Développement de la GPEC Accompagnement des DE dans leurs projets de création d'entreprises Soutenir l'adaptation des organisations, compétences et savoir-faire aux mutations économiques des branches professionnelles
Permettre aux jeunes qui ne sont ni en emploi ni en étude ni en éducation d'accéder à un premier emploi ou à une formation	Resocialisation des jeunes et acquisition d'autonomie via le SMA Promotion de l'entrée des jeunes sur le marché du travail grâce à l'apprentissage et aux mises en situations professionnelles Mobilisation du partenariat pour le repérage des NEETS Intermédiation avec l'entreprise Professionnalisation des structures d'accompagnement Levée des freins périphériques à l'emploi

Les objectifs spécifiques aux RUP (régions ultrapériphériques – Outre-Mer)

- Amélioration du dialogue social
- Développement de la GPEC sectorielle et territoriale
- Accompagnement du vieillissement de la population
- Amélioration de l'employabilité des personnes peu qualifiées
- Accompagnement de la croissance démographique *via* le repérage des jeunes nécessitant un suivi particulier
- Soutien à la mobilité pour l'accès à un emploi à l'étranger
- Soutien à la mobilité éducative et professionnelle (LADOM)

Objectif thématique 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination, 1,9 Md€

Objectifs	Actions
Retour à l'emploi des personnes en situation d'exclusion, y compris les personnes handicapées	Construction des parcours intégrés vers l'emploi en articulant au mieux l'accompagnement social et l'accompagnement professionnel Coordination des acteurs territoriaux de l'inclusion <i>via</i> des diagnostics partagés des besoins et de l'offre de prestations et en soutenant l'ESS et les entreprises contribuant à l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté

Les objectifs spécifiques aux RUP

- Répondre aux besoins premiers avant l'entrée dans un parcours d'inclusion (logement, soins, alimentation, savoirs de base)
- Lutter contre l'illettrisme
- Professionnaliser les structures d'accompagnement

Objectif thématique 10 : Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie – 1,7 Md€

Objectifs	Actions
Renforcement du Service Public régional de la formation Augmenter le niveau de qualification Développement de l'alternance	Actions pour la réduction des écarts de l'offre de formation Action pour le développement de l'alternance Action pour l'augmentation de l'accès à la formation et à la qualification
Réduction de l'abandon scolaire précoce	Mesures préventives de repérage, mise en réseau Mesures de rattrapage scolaire
A titre d'exception l'augmentation du taux d'insertion professionnelle des étudiants relevant de catégories défavorisées	Soutien à la transition entre l'enseignement supérieur et le marché du travail, notamment <i>via</i> l'apprentissage Actions d'accompagnement vers l'enseignement supérieur des lycéens les plus défavorisés

Les objectifs spécifiques aux RUP

- Accroître le niveau de qualification de la population la plus éloignée du marché de l'emploi
- Accroître le niveau de compétences en langues étrangères
- Augmenter le taux de diplômés de l'enseignement supérieur notamment *via* l'alternance et le soutien à la mobilité

Objectif thématique 11 (RUP uniquement) : Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et l'efficacité de l'administration publique

Il s'agit pour le FSE de renforcer les capacités des institutions gestionnaires pour garantir une gestion efficace des fonds et un accompagnement de qualité à destination des porteurs de projets.

4.3 Présentation générale de la stratégie d'intervention du FSE et de l'IEJ dans les 32 PO

Tableau 3 - Synthèse des priorités d'investissement retenues dans les 32 PO⁸ français

Programmes Opérationnels	8i	8ii	8iii	8v	8vi	8vii	9i	9ii	9iv	9v	10i	10iii	10iv	11i	11ii
POn FSE Emploi Inclusion	X		X	X	X	X	X				X				
POn IEJ		X													
Aquitaine		X	X									X			
Limousin												X			
Poitou-Charentes			X									X			
Auvergne		X	X									X			
Rhône-Alpes			X	X								X			
Basse-Normandie												X			
Haute-Normandie		X										X	X		
Bretagne												X			
Bourgogne												X			
Franche-Comté et Jura												X			
Centre		X										X			
Champagne-Ardenne		X										X	X		
Lorraine et Vosges												X			
Alsace FSE			X							X		X			
Corse												X			
Île-de-France et Seine		X	X					X				X			
Languedoc-Roussillon		X	X									X			
Midi-Pyrénées et Garonne		X	X									X			
Nord-Pas de Calais		X										X			
Picardie		X								X		X			
Pays de la Loire												X			
PACA												X			
Guadeloupe		X												X	
Guadeloupe et St Martin	X	X		X	X	X	X			X	X	X			
Guyane région												X			
Guyane FSE Etat	X	X		X		X	X				X				X
Martinique Région		X	X									X		X	
Martinique FSE Etat	X	X		X			X				X				
Mayotte FEDER FSE Etat	X	X	X	X		X		X	X	X		X		X	
Réunion FSE	X	X	X	X			X				X	X			
Total PI retenues	6	18	12	7	2	4	5	2	1	4	5	27	2	3	1

⁸ Cf. Annexe 5.3 pour la liste et le contenu des PI

Le tableau ci-dessus permet de constater qu'en dehors de l'IEJ, seules deux priorités d'investissement ont été sélectionnées à la fois au titre du PO national et au titre de PO régionaux:

- La priorité d'investissement 8 iii au titre de 8 PO régionaux
- La priorité d'investissement 8 v pour un seul PO régional (Rhône-Alpes)
- À noter, pour l'Outre-Mer, aucune priorité d'investissement n'a été sélectionnée à la fois par l'État et les collectivités gestionnaires.

Lorsque des priorités d'investissement identiques ont été sélectionnées au sein d'une même région, des conventions précisant les lignes de partage ont été conclues entre autorités de gestion avant le début de la programmation effective. Ces conventions visaient à déterminer le champ d'intervention de chacune des autorités de gestion, à préserver la lisibilité de l'offre de financement et prévenir les risques de double financement.

Enfin, en lien direct avec leurs compétences en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi et conformément aux orientations nationales, les conseils régionaux ont tous sélectionné la PI 10iii.

5. Bilan de la mise en œuvre du FSE en France

5.1 État d'avancement financier du FSE France au 31/12/2017

Les données présentées ci-dessous de manière agrégée pour l'ensemble du FSE France (POn FSE, POn IEJ, POR FSE-IEJ-Métropole, PO FSE DOM), font l'objet d'une déclinaison détaillée par région dans le cadre des fiches régionales et sont synthétisées [en annexe](#). Les analyses des PO des DROM restent limitées dans la mesure où les données disponibles sont parcellaires.

5.1.1 Chiffres clé de programmation et de certification du FSE : approche par type de PO

Tableau 4 - Chiffres clés de l'avancement du FSE en France par type de PO

	POn FSE	POr FSE	PO FSE DOM	Total FSE France
Montant maquette FSE (hors AT) - M€	2 795	1 660	885	5 340
Montant maquette Coût total (hors AT) - M€	5 150	3 482	1 109	9 741
Montant FSE programmé (hors AT) -M€	1 398	873	323	2 594
Montant CT programmé (hors AT) - M€	3 156	1 715	422	5 293
Nombre d'opérations programmées (hors AT)	10 317	2 719	357	13 393
Taux de programmation FSE total (hors AT)	51 %	53 %	36 %	49 %
Dépenses certifiées (hors AT) - M€	1 145	324	103	1 572
Taux de certification (hors AT)	22 %	9 %	8 %	16 %

Données arrêtées à fin 2017

A mi-parcours de la programmation, 49 % des crédits FSE français sont programmés (2,6 Md€), un niveau d'autant plus satisfaisant que 2014 s'est révélé être une année quasiment « blanche » de programmation compte tenu de l'adoption tardive des programmes, du lancement de la programmation et des délais de clôture de la génération 2007/2013.⁹

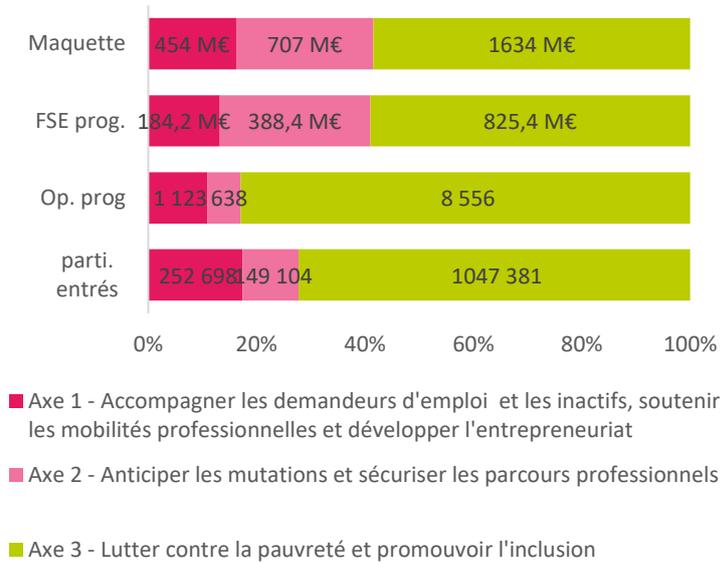
⁹ Certaines autorités de gestion ont pu privilégier une programmation sur les reliquats de 2007/2013 afin d'optimiser la consommation des crédits de la précédente génération et de sécuriser des porteurs de projets dans la conduite de leurs actions.

La programmation POn FSE « Emploi-inclusion » géré par l'État

Tableau 5 - Architecture du POn FSE

Axe	PI	OS
Axe 1 Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles	10.1	OS 1 : Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire
	8.1	OS 1 : Augmenter le nombre de participants D.E ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite, et les femmes en congé parental ou sortant de congé parental
	8.3	OS 1 : Augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs d'entreprise accompagnés
		OS 2 : Mutualiser les pratiques d'accompagnement des créateurs et des repreneurs pour en améliorer la qualité
8.7	OS 1 : Expérimenter de nouveaux types de services à destination des D.E et des entreprises	
	OS 2 : Augmenter le nombre des conseillers formés à de nouveaux services et aux nouvelles modalités pour améliorer leur expertise du fonctionnement du marché du travail	
Axe 2 Anticiper les mutations et sécuriser les parcours et transitions professionnels	8.5	OS 1 : Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences, en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations
		OS 2 : Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle
		OS 3 : Former les salariés qui bénéficient le moins de la formation : les moins qualifiés, les femmes et les seniors
		OS 4 : Former les salariés licenciés
	8.6	OS 5 : Développer l'emploi, via la gestion des compétences, dans les bassins d'emploi touchés par les restructurations, pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation
OS 1 : Mettre en place des actions de gestion des âges en entreprise et visant, notamment, à améliorer les conditions de travail des seniors		
Axe 3 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	9.1	OS 1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés, dans une approche globale de la personne (prise en compte des freins sociaux et mise en activité), pour des publics très éloignés de l'emploi
		OS 2 : Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion
		OS 3 : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et/ou de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Figure 4 – Chiffres clés pour le POn FSE au 31/12/2017



Avec près de 60 % des crédits sur l'axe 3 (PI 9i), le POn fait de l'inclusion et de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi une priorité.

La répartition de l'enveloppe entre le volet central et le volet déconcentré témoigne d'une logique forte de territorialisation puisque 71 % des crédits sont gérés par l'Etat en région ou par les organismes intermédiaires locaux (Conseils départementaux, PLIE, EPCI, agences).

Le taux de programmation du POn FSE s'élève à 51 %. L'axe 1 présente un taux de programmation plus en retrait de 41 %.

Le volet central représente 1/3 de la maquette et des crédits programmés.

Figure 5 - Taux de programmation par axe

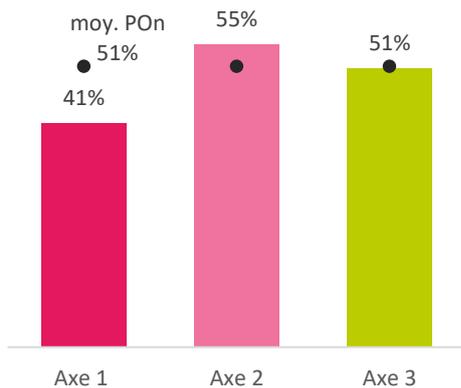
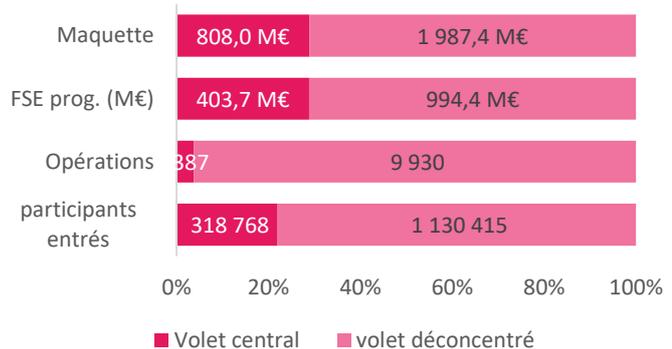
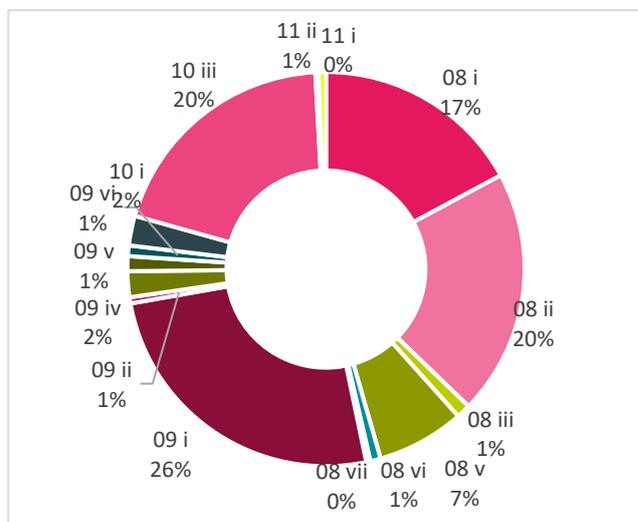


Figure 6 - Répartition de la maquette, de la programmation et des participants entre le volet central et le volet déconcentré



La Programmation FSE des PO DROM gérés par l'État – approche par PI

Figure 7- Répartition indicative de la maquette FSE des PO État DROM par PI



La répartition de la maquette des PO Etat DROM diffère de celle du POn FSE en :

- accordant une place prépondérante à l'OT 8 avec 48 % de la maquette hors AT
- mobilisant la PI 10 iii, relevant en métropole d'une gestion par les collectivités. Sa part dans la maquette globale DROM s'explique par les dotations de La Réunion et Mayotte où les FESI sont gérés uniquement par l'Etat
- Si l'OT 9 est moins mobilisé que dans le POn FSE, la concentration thématique est respectée avec près de 30 % des crédits alloués à l'OT 9 dont 26 % sur la seule PI 9.1

Comme suite à la dotation complémentaire IEJ, les PO DROM représentent 885 M€ hors AT. La répartition ici présentée a été effectuée sur la base de la maquette initiale, les données faisant suite à la dotation complémentaire IEJ n'étant pas disponibles au niveau de la PI.

Les actions financées incluent des opérations spécifiques aux besoins de DROM telles que :

- Le soutien et la préparation à la mobilité, notamment géographique à des fins de formation ou d'insertion professionnelle.
- Davantage d'actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'acquisition des savoirs de base, en lien avec les enjeux spécifiques à ces territoires.

Tableau 6 - Chiffres clés par PI pour les PO DROM Etat

	Maquette en coût total (M€)	Maquette FSE (M€)	Nb opér. Prog.	FSE prog. (M€)	Taux de prog. FSE	Dépenses certifiées (M €)	Taux certification maquette	Participants entrés
08 i			30	58		5		9 165
08 ii			53	107		50		20 827
08 iii			25	4		2		6 982
08 iv			6	3		0		1 113
08 v			37	21		8		2 073
08 vi			1	0		0		13
OT 8	533	424	152	192	45 %	65	12 %	40 173
09 i			73	45		2		7 494
09 ii			4	2		0		463
09 iv			3	1		0		5
09 v			6	3		0		409
OT 9	315	250	86	50	20 %	2	1 %	8 371
10 i			20	5		1		3 188
10 iii			85	68		35		19 818
OT 10	252	203	105	73	36 %	36	14 %	23 006
11 ii			8	4		0		
OT 11	10	8	8	4	0 %	0	0 %	-
total	1 109	885	351	319	36 %	102	9 %	71 550

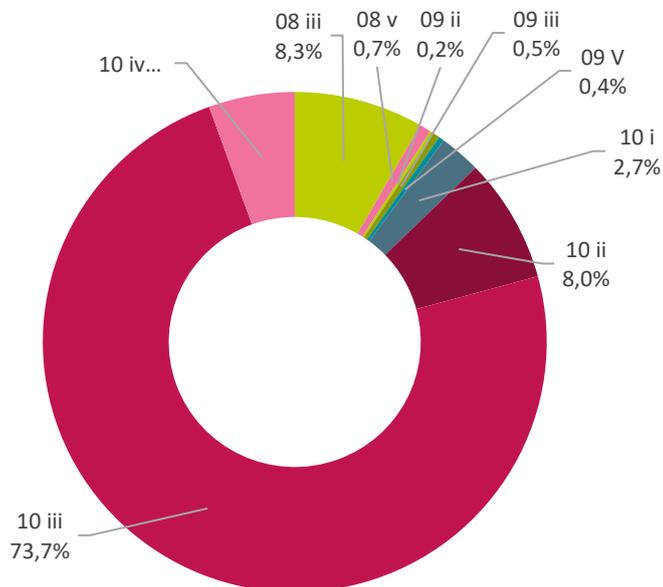
Note de lecture : en vert clair valeurs maximum, en rose les valeurs min. (hors OT 11)

Quelques constats clés sur l'avancement du FSE dans les DROM se lisent dans ce tableau :

- L'OT 8, majoritairement mobilisé dans les DROM, porte la dynamique de programmation avec 45 % de crédits de la maquette de l'OT engagés, représentant 60 % de la programmation DROM.
- L'OT 9 apparaît en retrait avec une programmation de 20 % de la maquette contre 52 % pour le POn FSE.
- L'OT 10, principalement mobilisé via la PI 10 iii affiche un taux de programmation de 36%, en retrait par rapport à celui des régions métropolitaines qui s'établit à près de 54% pour cet OT 10.

La programmation FSE des PO régionaux – approche par PI

L'OT 10 concentre 92 % des crédits FSE régionaux. La PI 10 iii représente 74 % de l'enveloppe, suivie par la PI 10 ii¹⁰ (8 %), la PI 8 iii (8 %) et la PI 10iv¹¹ (6 %) (la liste détaillée des PI est rappelée [en annexe](#)). Figure 8 - répartition de la maquette FSE des PO r par PI



Le spectre des actions soutenues au titre de la PI 10 iii est large ; ainsi les Régions orientent le soutien du FSE sur des actions telles que :

- La formation qualifiante ou pré-qualifiante des demandeurs d'emploi
- L'acquisition des savoirs de bases et compétences clés
- L'orientation, notamment sous l'angle de la professionnalisation des acteurs et la mise en place du Service public régional de l'orientation
- Les Écoles de la deuxième chance
- Le développement de l'apprentissage

¹⁰ amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur

¹¹ l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail ...

Tableau 7 - Chiffres clés par PI pour les PO régionaux

	Maquette en coût total (M€)	Maquette FSE (M€)	Nb opér. Prog.	FSE prog. (M€)	Taux de prog. FSE	Dépenses certifiées (M €)	Taux certification maquette	Participants entrés
08 iii	276	138	526	46	34 %	35,4	13 %	51 691
08 v	24	12	11	1	12 %	0,2	1 %	1 337
09 ii	7	4	2	0	10 %	0,2	2 %	-
09 iii	15	8	22	2	24 %	0,3	2 %	836
09 V	12	6	55	2	26 %	0,3	2 %	247
10 i	88	44	201	25	58 %	10,8	12 %	8 356
10 ii	267	133	100	44	33 %	34,7	13 %	33 313
10 iii	2 633	1 224	1 711	719	59 %	154,0	6 %	158 376
10 iv	159	92	91	33	36 %	11,3	7 %	27 408
total	3 482	1 660	2 719	873	53 %	247,2	7 %	281 564

Note de lecture : en vert clair valeurs maximum, en rose les valeurs minimum.

Quelques constats clés sur l'avancement du FSE en région se lisent dans ce tableau :

- **La PI 10 iii, portant principalement la maquette et la programmation régionale (59 % de taux de programmation),** ne constitue pas un moteur de la certification des dépenses avec un taux d'environ 6 % au 31/12/2017, inférieur au taux de certification toutes PI confondues (8 % en métropole).
- **Les PI 8 v et 9 ii, dont l'enveloppe financière est moindre, restent en retrait en termes de programmation.** Globalement la programmation des PI des OT 8 et 9 reste en retrait tandis que les PI de l'OT 10 suivent un avancement correct au regard du calendrier de la période de programmation

5.1.2 Chiffres clés de la programmation et de la certification du FSE : approche par objectif thématique

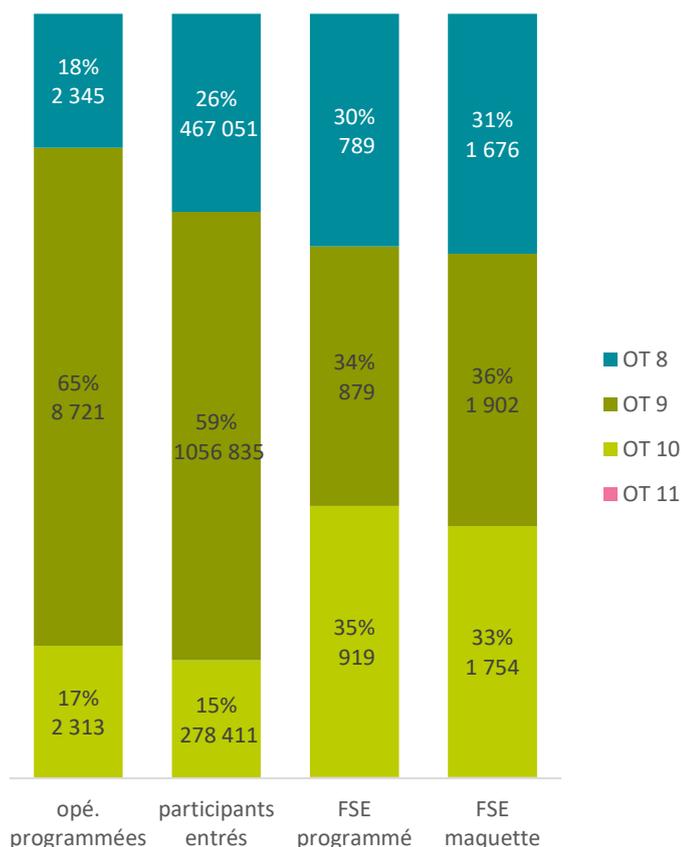
Comme indiqué, l'Accord de partenariat français a ouvert la possibilité de sélectionner l'ensemble des objectifs thématiques du FSE pour la génération 2014/2020. Le graphique ci-dessous présente les chiffres clés (hors AT), pour l'ensemble des programmes pour lesquels des données au 31/12/2017 ont été communiquées.

La répartition des enveloppes entre OT, hors IEJ et OT 11, est relativement équitable : la part de chaque OT dans l'enveloppe étant comprise entre 31 % et 36 %. Ces proportions se retrouvent dans la répartition de la programmation.

On note la surreprésentation de l'OT 9 en termes d'opérations programmées, impliquant que les actions soutenues au titre de cet OT sont de moindre envergure financière que celles soutenues au titre des autres objectifs thématiques.

A l'inverse, l'OT 10 est sous-représenté en termes de participants. Outre les problèmes qui ont pu être rencontrés en début de programmation pour la collecte des données participants, les opérations soutenues au titre de l'OT 10, principalement la formation des demandeurs d'emploi, présentent un coût par participant plus important que les opérations d'accompagnement et d'insertion de l'OT 9.

Figure 9- Chiffres clés de l'avancement du FSE en France par OT



Les chiffres clés de l'avancement pour chaque objectif thématique

Figure 10 - Les chiffres clés de l'OT 8 par type de PO

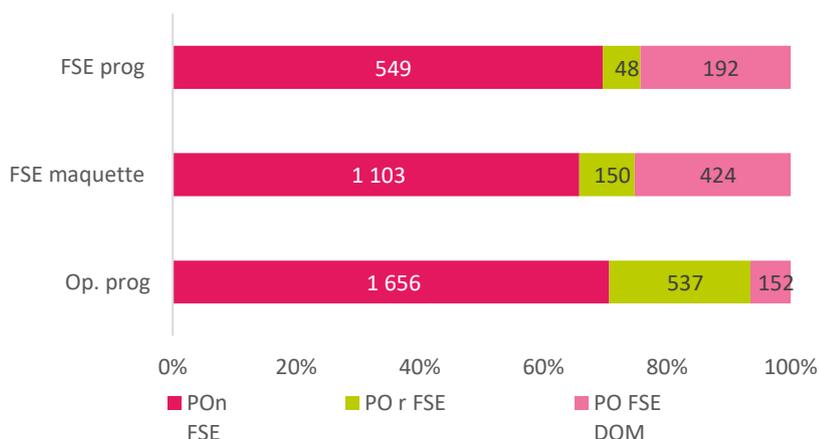


Figure 11 - Taux de programmation de l'OT 8 par type de PO

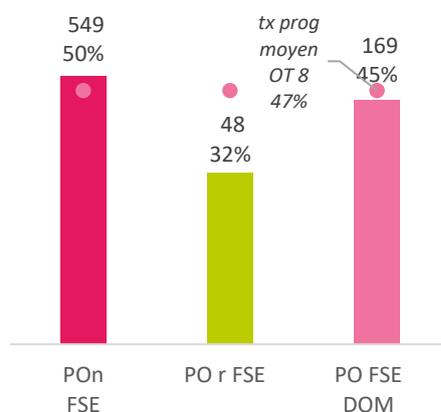


Figure 12 - Les chiffres clés de l'OT 9 par type de PO

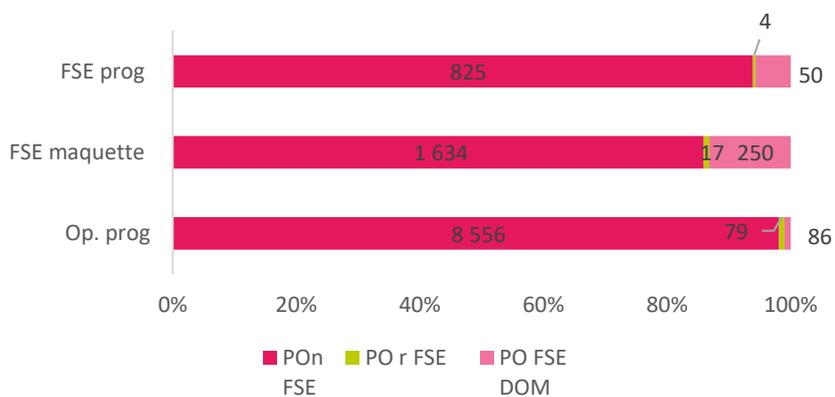


Figure 13 - Taux de programmation de l'OT 9 par type de PO

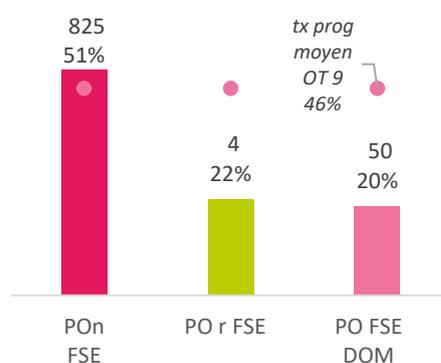


Figure 14 - Les chiffres clés de l'OT 10 par type de PO

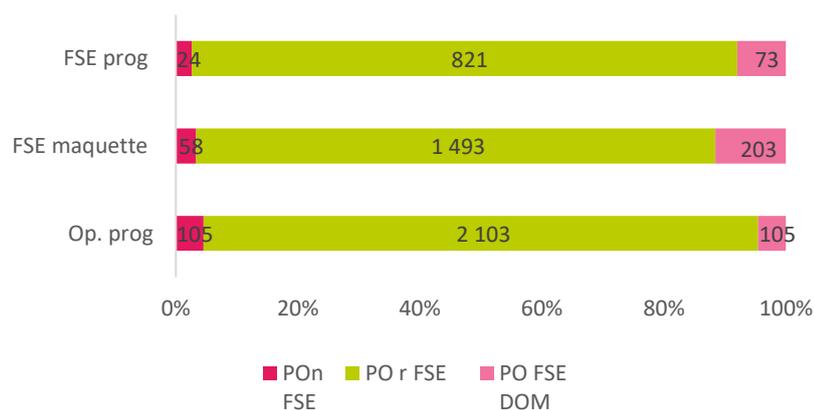
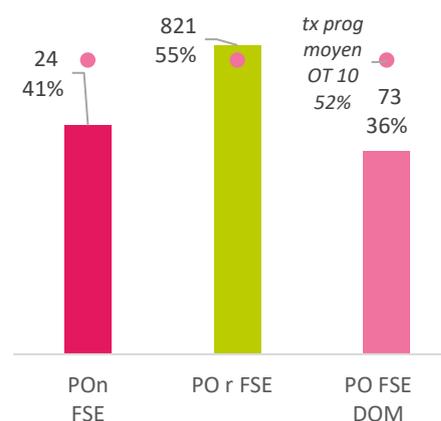


Figure 15 - Taux de programmation de l'OT 10 par type de PO



Conformément aux lignes de partage définies entre État et régions, les conseils régionaux ont massivement investi l'OT 10 tandis que l'OT 9 reste très largement couvert au titre du POn FSE.

5.2 État d'avancement financier de l'IEJ en France

Les données des PO gérés par les collectivités d'Outre-Mer en bénéficiant directement (Guadeloupe et Martinique) n'étant pas disponibles, l'analyse est limitée aux PO régionaux de Métropole bénéficiant de l'IEJ.

Les dotations présentées intègrent la dotation complémentaire de l'IEJ votée fin 2017.

	PON IEJ	POr IEJ métropole	Total IEJ France
Montant maquette IEJ / FSE- M€	659	271	930
Montant IEJ / FSE programmé-M€	443	233	676
Nombre d'opérations programmées	451	916	1 367
Taux de programmation	67 %	86 %	73 %
participants entrés	299 121	59 299	358 420

Le taux de programmation plus élevé pour l'IEJ gérée en région peut s'expliquer par une stratégie de programmation différente des Conseils régionaux. Compte tenu des conditions d'éligibilité stricte, en termes d'âge, et des incertitudes qui ont pesé sur les modalités de justification de l'éligibilité des jeunes, les Régions sont susceptibles en effet d'avoir sur-programmé pour assurer la consommation intégrale de leur maquette initiale.

5.3 Profil des participants à l'entrée en opération

5.3.1 Chiffres clés pour le FSE France

Tableau 8 - Chiffres clés sur le profil des participants à l'entrée de l'opération par type de PO FSE

	POn FSE	PO r FSE (métropole)	PO FSE DOM	FSE France
Participants entrés	1 449 183	281 564	71 550	1 802 297
% de Femmes	49 %	42 %	48 %	48 %
% CITE 0	5 %	5 %	1 %	5 %
% CITE 1-2	60 %	37 %	57 %	56 %
% CITE 3-4	19 %	40 %	27 %	23 %
% CITE 5-8	15 %	18 %	15 %	16 %
Chômeurs	56 %	66 %	38 %	57 %
Inactifs	26 %	16 %	52 %	26 %
En emploi	17 %	18 %	10 %	17 %

Notes de lecture : 26 % des participants entrés dans une opération soutenue par le POn FSE étaient en emploi à l'entrée de l'opération. Sur l'ensemble des opérations soutenues par le FSE en France, 56 % des participants entrés étaient chômeurs à l'entrée. En vert clair : valeurs maximales. Les données relatives au total participants et au nombre de femmes couvrent l'ensemble des PO pour lesquels des données ont été communiquées. Les données sur les profils des participants ne couvrent pas les PO Bretagne et Corse pour lesquels les informations communiquées n'étaient pas exploitables et sont calculées sur un total de 270 822 participants à l'entrée..

A mi-parcours de la programmation, **le FSE a soutenu 1 800 000 participants dont :**

- **48 % de femmes** (niveau similaire à 2007-2013),
- **57 % de chômeurs et 26 % d'inactifs,**
- et 61 % de niveau V ou infra (inférieur au bac).

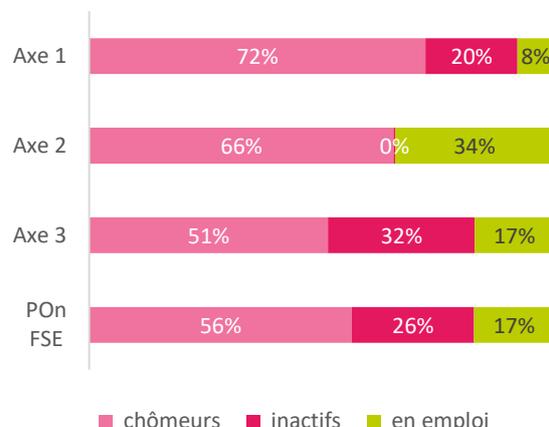
Le POn FSE affiche une part de chômeurs à l'entrée de l'opération de 8 points inférieurs à ce qui est observé pour le FSE régional. Ce différentiel se retrouve en sens inverse sur la population inactive en raison du poids de l'axe 3 dans le total des participants du POn (et du FSE plus généralement).

Profil à l'entrée des participants des opérations soutenues par le POn FSE

Figure 16 - Répartition des participants par niveau de diplôme



Figure 17 - Répartition des participants en fonction de leur statut sur le marché de l'emploi



Sur un total de 1 449 183 participants entrés dans une opération au 31/12/2017 dont 252 698 entrées pour l'axe 1, 149 104 pour l'axe 2 et 1 047 381 pour l'axe 3

65 % des participants ont un niveau de formation inférieur au second cycle du secondaire (niveau V maximum) (CITE 0-2) et 82 % sont chômeurs ou inactifs à leur entrée dans l'opération.

L'axe 1 du POn FSE affiche un taux de chômeurs de 72 % reflétant le public cible de l'OT 8 tandis que parmi les 20 % d'inactifs comptabilisés, la moitié relève d'opérations soutenues dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire (OT 10).

L'axe 2 principalement à destination des publics en emploi et/ou en reconversion affiche la part de diplômés de l'enseignement supérieur la plus élevée (30 %), celle-ci est deux fois supérieure à la part des participants diplômés de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du POn.

L'axe 3 affiche une part d'inactifs à l'entrée de 6 points supérieure à celle observée au niveau du POn (32 % contre 26 %), cohérente avec les publics ciblés sous cet axe (public éloignés de l'emploi, en insertion, familles monoparentales...).

Globalement, les caractéristiques des participants en termes de statut sur le marché de l'emploi et de niveau de diplôme sont cohérentes avec les publics cibles de chacun des axes du POn FSE.

À la différence des données financières présentées précédemment, la structure des données communiquées ne permet pas une exploitation de l'intégralité des données régionales à l'échelle de la priorité d'investissement. Les analyses sont donc présentées au niveau de l'objectif thématique (cf infra). De même, l'absence de données sur les PO gérés par les collectivités d'Outre-Mer ne permet pas de faire un focus sur ces territoires.

5.3.2 Approche par objectif thématique (OT)

Figure 18 - Répartition par OT des participants en fonction de leur niveau de diplôme

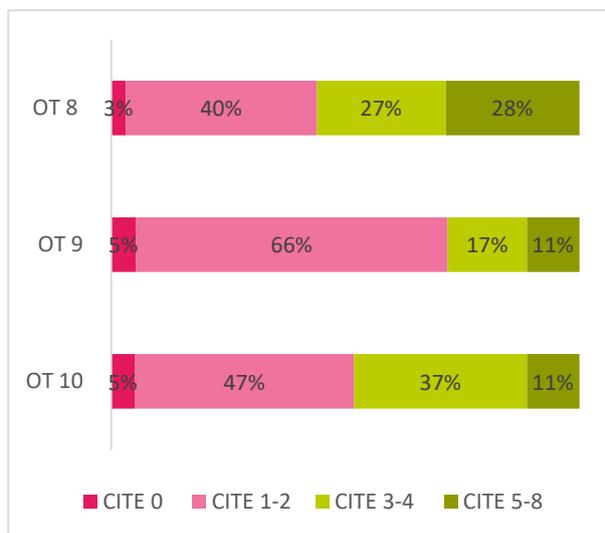
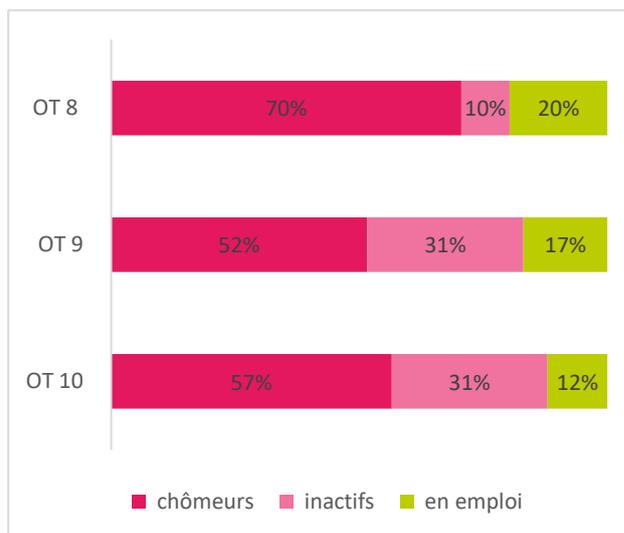


Figure 19 - Répartition par OT des participants en fonction de leur statut sur le marché de l'emploi



Champs : PO et PON FSE - Sur un total de 1 802 297 participants entrés dans une opération au 31/12/2017 dont 467 051 au titre de l'OT 8, 1 056 835 au titre de l'OT 9 et 278 411 au titre de l'OT 10. Pour l'OT 10, les données des PO régionaux Bretagne et Corse ont été exclues de l'analyse car incomplètes.

Les participants à l'OT 9 sont les moins diplômés (71 % ont atteint au plus le niveau du premier cycle du secondaire, niveau V maximum).

On note par ailleurs une répartition équivalente des publics entre les OT 9 et 10 en fonction de leur statut sur le marché de l'emploi alors que les opérations de l'OT 8 bénéficient très majoritairement (70 %) à un public chômeur..

Focus sur les PO régionaux

	OT 08	OT 09	OT 10	PO Régionaux	FSE France
Total entrées	53 028	1 083	227 453	281 564	1 802 297
Femmes	43 %	69 %	42 %	42 %	48 %
CITE 0	3 %	20 %	5 %	5 %	5 %
CITE 1 - 2	29 %	32 %	47 %	37 %	56 %
CITE 3 - 4	30 %	29 %	37 %	40 %	23 %
CITE 5 - 8	39 %	19 %	11 %	18 %	16 %
Chômeurs	60 %	25 %	57 %	66 %	57 %
Inactifs	9 %	53 %	31 %	16 %	26 %
En emploi	31 %	22 %	12 %	18 %	17 %

Sur un total de 467 051 au titre de l'OT 8, 1 056 835 au titre de l'OT 9 et 278 411 au titre de l'OT 10.

Les PO régionaux concentrent la majorité des participants sur l'OT 10, dans le respect de la ligne de partage entre l'Etat et les régions (82 %).

Sur ce même OT, la proportion de chômeurs des PO régionaux à l'entrée en opération est de 10 points supérieure (65 %) à ce qui est observé à l'échelle de l'OT 10 dans sa globalité (55 %). Ces données sont cohérentes avec les types d'actions soutenues majoritairement au titre des PO régionaux : le soutien à la qualification des demandeurs d'emploi.

Focus sur les PO État Outre-Mer

	OT 08	OT 09	OT 10	PO Etat DROM	FSE France
Total entrées	40 173	8 371	23 006	71 550	1 802 297
Femmes	44 %	58 %	51 %	48 %	48 %
CITE 0	1 %	6 %	0 %	1 %	5 %
CITE 1 – 2	47 %	71 %	68 %	57 %	56 %
CITE 3 – 4	32 %	19 %	21 %	27 %	23 %
CITE 5 – 8	20 %	5 %	10 %	15 %	16 %
Chômeurs	43 %	75 %	16 %	38 %	57 %
Inactifs	43 %	17 %	79 %	52 %	26 %
En emploi	14 %	8 %	5 %	10 %	17 %

Pour les OT 8 et 9, la répartition des participants en termes de niveau de formation dans les DROM suit les tendances observées de manière globale au niveau de l'OT. En revanche, les participants à des opérations de l'OT 10 dans les DROM présentent un niveau de diplôme inférieur à ce qui est observé au niveau français. Ainsi ils sont seulement 31% à être titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur contre 45% pour l'ensemble de l'OT 10.

Concernant le statut sur le marché de l'emploi, les tendances observées dans les DROM s'écartent des constats globaux. Ainsi, les inactifs sont largement majoritaires sur l'OT 10 (79%), les chômeurs représentent à peine 40 % des participants de l'OT 8 et l'OT 9 bénéficie à 75 % à des chômeurs.

5.4 Profil des participants à l'entrée en opération IEJ

358 000 participants sont comptabilisés fin 2017 dont 85 % (300 000) sur le POn IEJ et 46 % de femmes (un niveau inférieur à la moyenne du FSE : 49 %). Les PO régionaux ont davantage ciblé des NEETs chômeurs que le PO national IEJ (+ 6 points). Cela peut trouver une explication dans les choix de programmation opérés par certains Conseils régionaux : engager les crédits IEJ sur le soutien aux Plans régionaux de formation.

Le PO national IEJ a touché des jeunes NEETs plus diplômés que les PO régionaux, ainsi 15 % des participants du POn IEJ étaient d'un niveau de formation relevant de l'enseignement supérieur (post-bac); soit 11 points de plus que pour les PO régionaux.

Figure 20 - Répartition par type de PO des participants IEJ selon leur niveau de formation

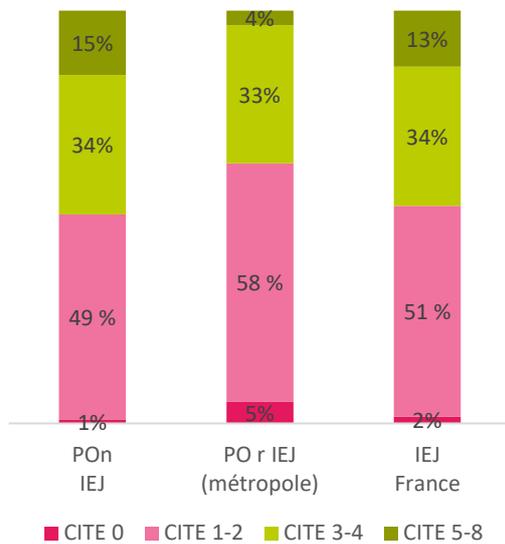
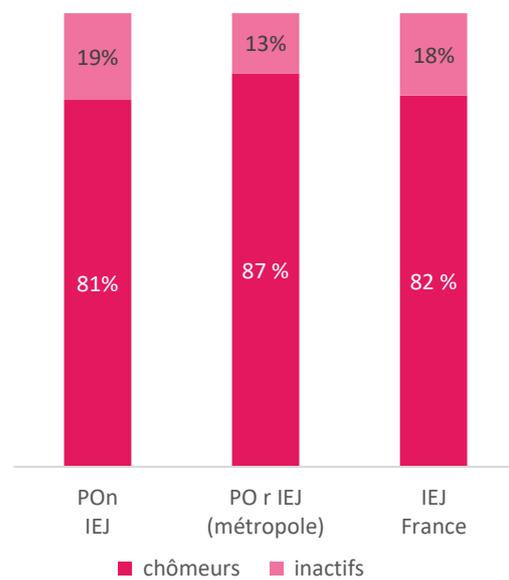


Figure 21 - Répartition par type de PO des participants IEJ selon leur statut sur le marché de l'emploi à l'entrée en opération



5.5 Résultats en sortie immédiate d'opérations

5.5.1 La situation des participants en sortie immédiate d'opérations FSE

Sur les 1,5 million de sorties recensées, le POn FSE en concentre 80 %. À l'issue des actions les participants sont à 29 % en emploi, 8 % en formation et 10 % ont obtenu une qualification.

La part de chaque programme dans le total entrants et le total sortants est stable, indiquant qu'aucun ne semble rencontrer de difficultés majeures quant à la remontée des données de sortie d'opérations.

Le POn FSE affiche un taux d'emploi en sortie de 32 % et les PO régionaux de 18 % ; néanmoins il convient de rester prudent quant à l'interprétation. En effet, les données relatives au PO national FSE renvoient aux participants en emploi à la sortie de l'opération sans tenir compte de leur situation avant l'entrée dans celle-ci. Or, pour les PO régionaux, la donnée a été construite à partir de l'indicateur commun CR04 (participants en emploi au terme de l'opération) qui est calculée uniquement sur la base des participants chômeurs et inactifs à leur entrée dans l'opération.

20 % des participants des PO régionaux obtiennent une qualification à la sortie de l'opération contre 7 % pour le PO national et ce, du fait de la répartition des domaines d'intervention entre programmes.

En Outre-Mer les participants sortent davantage en formation qu'au niveau national (12 % pour une moyenne à 8 % sur toute la France) et sont légèrement plus à obtenir une qualification. Ces tendances marquent l'engagement du FSE pour répondre aux enjeux de qualification et de montées en compétences particulièrement présents en Outre-mer.

Figure 22 Répartition des entrées et des sorties en fonction du type de PO

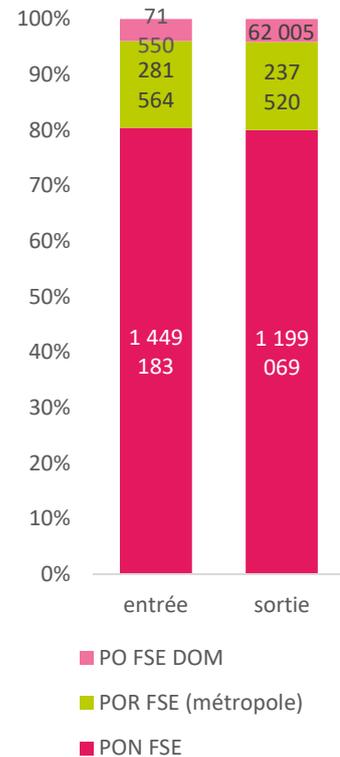
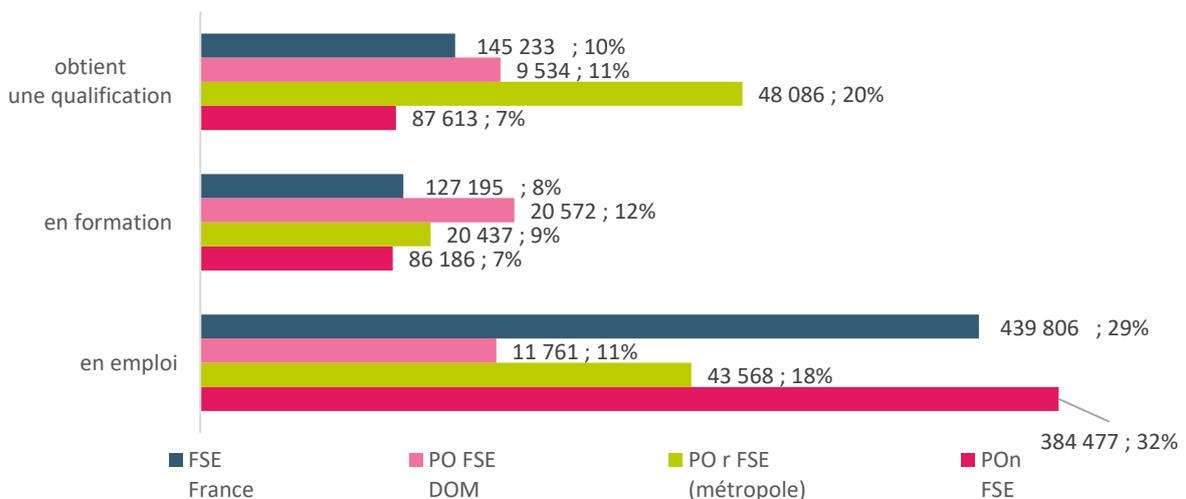
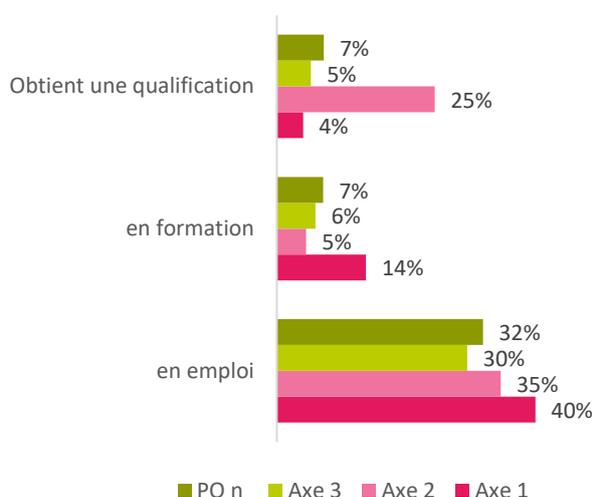


Figure 23- Situation des participants en sortie d'opération par type de PO



Focus sur le POn FSE « emploi-inclusion »

Figure 24 - situation des participants en sortie d'opération pour le POn FSE



Les participants aux opérations soutenues au titre du PO national sont davantage en emploi qu'en formation à l'issue de leur participation.

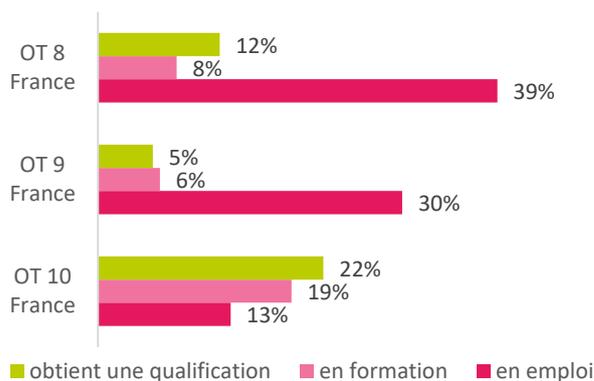
Le faible taux d'obtention d'une qualification à l'issue d'une opération renvoie aux OT sélectionnés par le POn FSE. L'objectif de qualification relève davantage de l'OT 10, majoritairement porté par les Régions.

Sur un total sortant de 1 199 069 participants dont 206 225 pour l'axe 1, 136 897 pour l'axe 2 et 855 947 pour l'axe 3.

5.5.2 La situation des participants en sortie immédiate d'opération, une approche par OT

Les données du PO national FSE relatives aux participants en emploi en sortie d'opération ne distinguent pas leur situation avant l'entrée en opération (chômeurs/inactifs ou en emploi). Pour les PO régionaux et ultra-marins, la donnée a été construite à partir de l'indicateur commun CR04 (participants en emploi au terme de l'opération) qui est calculé uniquement sur la base des participants chômeurs et inactifs à leur entrée dans l'opération. Compte tenu de la répartition des participants (OT 8 et 9 : POn et OT 10 : PO régions), il convient d'être prudent dans l'analyse comparative. Les participants en emploi représentent 17% des entrants, leur part étant limitée, les chiffres de sortie en emploi restent représentatifs du devenir des bénéficiaires.

Figure 25 - Situation des participants en sortie d'opération par objectif thématique



L'OT 10, conformément à ses objectifs, présente la part de participants obtenant une qualification la plus élevée. Il en va de même pour les participants en formation.

Les OT 8 et 9 présentent les taux d'emploi en sortie d'opération les plus élevés.

Les Conseils régionaux ayant majoritairement sélectionné l'OT 10 et les données de résultats ne pouvant être exploitées au niveau de la PI, il n'est pas possible de faire un focus sur les PO régionaux.

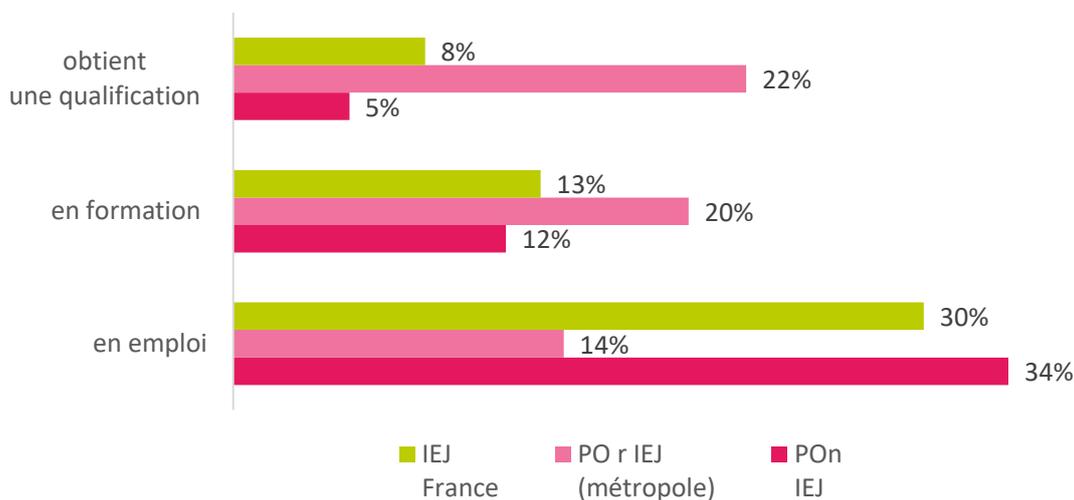
Sur un total de 1 498 594 sortants dont 396 236 pour l'OT 8, 863 895 au titre de l'OT 9 238 463 au titre de l'OT 10

5.5.3 La situation des participants en sortie immédiate d'opérations IEJ

Sur les 291 000 participants sortis ayant participé à une opération cofinancée par l'IEJ à fin 2017, 30 % sont en emploi en sortie d'opération (un niveau similaire au FSE) 13 % en formation, 8 % obtiennent une qualification.

Les jeunes accompagnés par les PO régionaux IEJ sont davantage en formation (19 %) à l'issue de l'opération et ce, dans les mêmes proportions que les participants de l'OT 10, lui aussi majoritairement géré par les Régions (17 %)

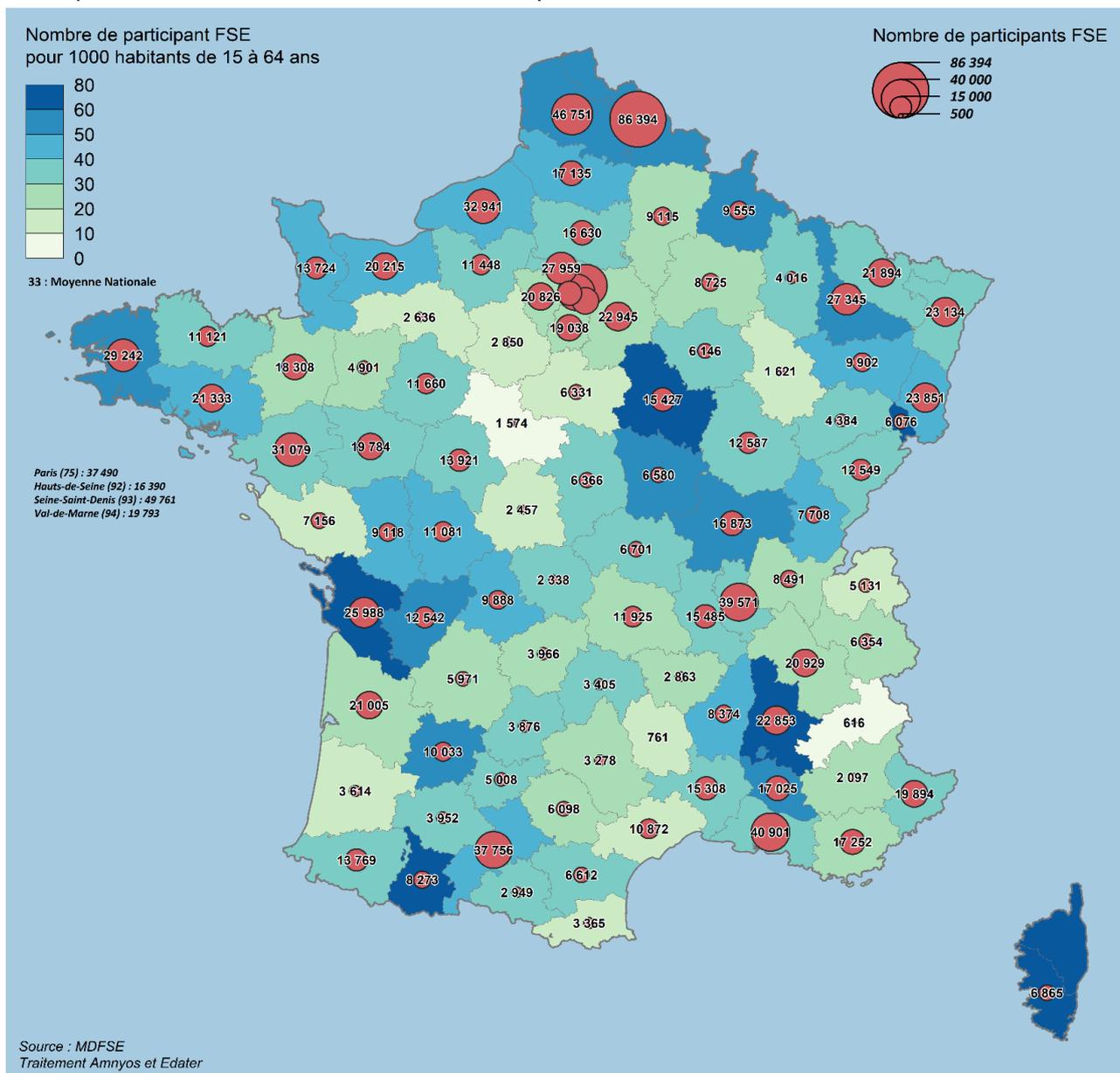
Figure 26 - Situation des participants en sortie d'opération par type de programme



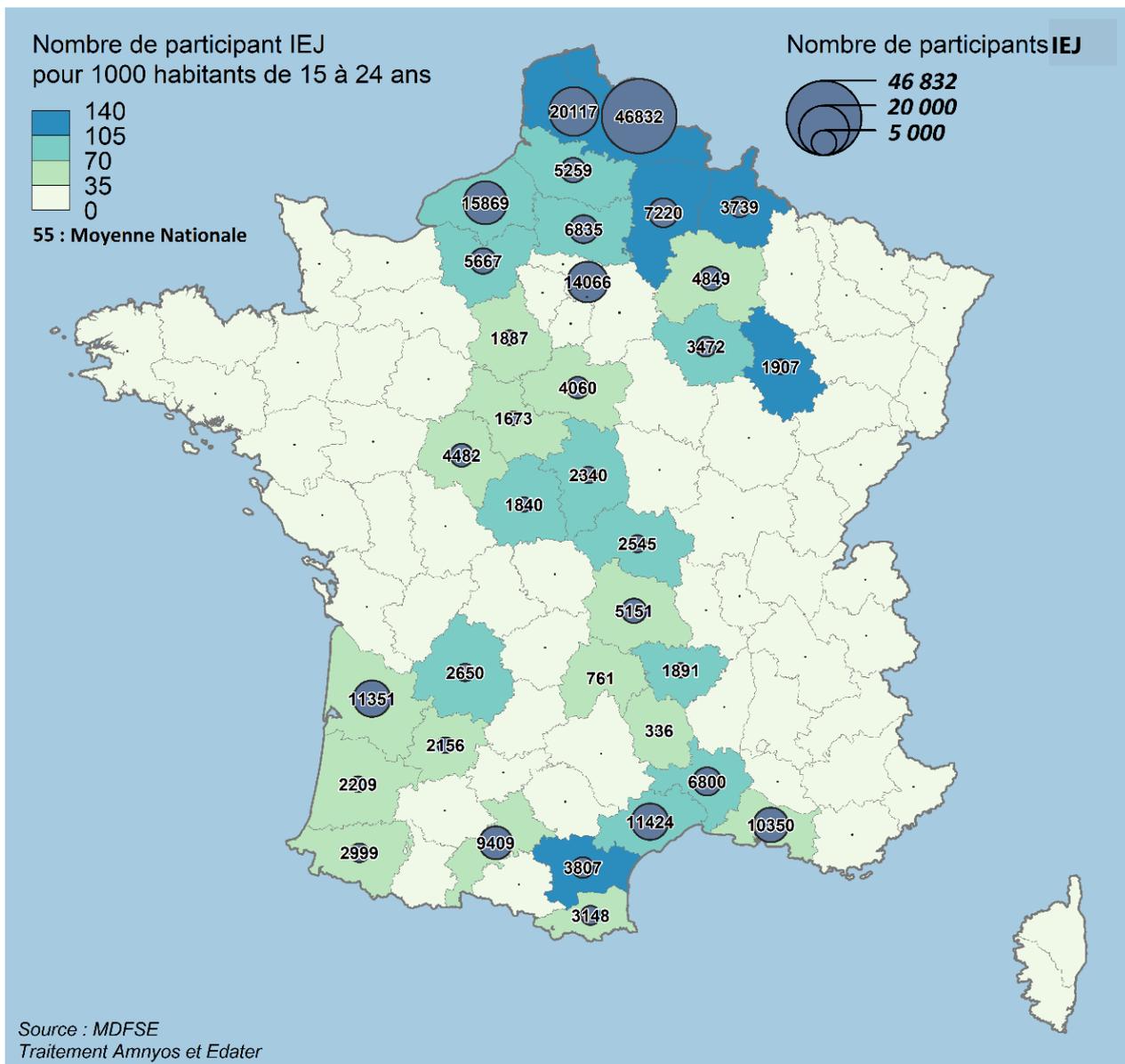
6. Annexes

6.1 Cartographies des volumes de participants FSE et IEJ par département et du taux de couverture du FSE et le l'IEJ

Participants au FSE au 28 décembre 2017 en France Métropolitaine



Participants à l'IEJ au 28/12/2017 en France métropolitaine



6.2 Avancement, profil des participants et situation en sortie immédiate d'opération : les tableaux détaillés par PO

6.2.1 Chiffres clés par PO pour le FSE

Avancement de la programmation

Tableau 9 - Chiffres clés d'avancement par programme - FSE - (hors AT, maquette post dotation complémentaire IEJ)

	Maquette FSE en M€ (hors AT)	opé. Prog (hors AT)	FSE prog (hors AT)	Taux de prog.	Participants entrés	Participants sortis	% part. sortis
Guadeloupe Etat	150,24	89	43,09	29 %	4 596	3 336	78 %
Guadeloupe Région	Données non disponibles						
Guyane Etat	75,70	51	32,51	43 %	3 706	2 134	58 %
Guyane Région	Données non disponibles						
Martinique Etat	115	26	33,4	29 %	3 274	1809	55 %
Martinique Région	Données non disponibles						
Mayotte	58,88	23	12,94	22 %	3 285	2 178	66 %
Réunion	484,98	162	198,58	41 %	60 218	55 348	92 %
Alsace	40,02	159	31,16	78 %	17 984	17 090	95 %
Aquitaine	67,31	441	43,15	64 %	8 258	7 768	94 %
Auvergne	27,10	85	8,42	31 %	13 300	7 708	58 %
Basse-Normandie	38,32	8	20,84	54 %	3 704	3 704	100 %
Bourgogne	35,61	387	17,51	49 %	2 991	2 991	100 %
Bretagne	59,82	5	52,36	88 %	10 255	5 407	53 %
Centre Val de Loire	44,86	184	18,63	42 %	4 427	4 427	100 %
Champagne -Ard	31,33	49	9,58	31 %	13 094	13 094	100 %
Corse	11,14	8	3,88	35 %	487	Données non disponibles	
Franche comté	32,40	83	18,13	56 %	9 308	9 308	100 %
Haute-Normandie	41,32	26	14,48	35 %	12 677	12 677	100 %
Ile-de-France	279,28	409	99,27	36 %	27 033	27 033	100 %
Languedoc-Rouss.	80,47	134	22,56	28 %	31 568	24 687	78 %
Limousin	18,44	16	9,42	51 %	3 735	3 352	90 %
Lorraine	68,92	50	55,85	81 %	17 430	14 572	84 %
Midi Pyrénées	66,75	167	59,66	89 %	25 449	13 710	54 %
Nord-Pas-de-Calais	113,44	46	80,31	71 %	10 856	5 865	54 %
PACA	287,13	49	76,54	27 %	10 811	10 754	99 %
Pays de la Loire	74,17	56	68,59	92 %	2 955	2 955	100 %
Picardie	58,60	30	80,56	137 %	25 855	22 688	88 %
Poitou-Charentes	43,40	292	38,84	89 %	4 849	4 849	100 %
Rhône-Alpes	140,36	35	43,14	31 %	24 538	22 881	93 %
PO national	2 795,44	10 317	1 398,08	50 %	1 449 183	1 199 069	83 %

Profils des participants en entrée

Tableau 10 - Profils des participants à l'entrée en opération au 31/12/2017 par PO (FSE)

	Participants entrés	% femmes	% chômeurs	% inactifs	% en emploi	% cite 0	% CITE 1 2	% CITE 3/4	% CITE 5/8
Guadeloupe Etat	4 596	55 %	40 %	39 %	22 %	1 %	46 %	38 %	15 %
Guadeloupe Région		Données non disponibles							
Guyane Etat	3 706	61 %	61 %	18 %	21 %	11 %	61 %	22 %	6 %
Guyane Région		Données non disponibles							
Martinique Etat	3 274	39 %	52 %	32 %	16 %	2 %	46 %	38 %	15 %
Martinique Région		Données non disponibles							
Mayotte	3 285	42 %	48 %	42 %	11 %	8 %	55 %	26 %	11 %
Réunion	60 218	46 %	36 %	57 %	8 %	1 %	58 %	26 %	15 %
Alsace	17 984	49 %	49 %	20 %	31 %	6 %	51 %	30 %	13 %
Aquitaine	8 258	62 %	90 %	4 %	6 %	15 %	49 %	26 %	11 %
Auvergne	13 300	39 %	44 %	12 %	43 %	20 %	38 %	28 %	14 %
Basse-Normandie	3 704	41 %	97 %	1 %	2 %	1 %	20 %	69 %	10 %
Bourgogne	2 991	51 %	94 %	5 %	1 %	10 %	32 %	57 %	1 %
Bretagne	10 255	29 %	données non disponibles						
Centre Val de Loire	4 427	51 %	99 %	0 %	1 %	0 %	47 %	10 %	43 %
Champagne Ardenne	13 094	32 %	6 %	6 %	88 %	2 %	52 %	40 %	6 %
Corse	487	48 %	100 %	0 %	0 %	82 %	9 %	9 %	0 %
Franche comté	9 308	35 %	66 %	0 %	34 %	3 %	44 %	48 %	5 %
Haute-Normandie	12 677	57 %	95 %	2 %	3 %	7 %	14 %	68 %	11 %
Ile-de-France	27 033	25 %	41 %	51 %	8 %	13 %	37 %	24 %	26 %
Languedoc-Roussillon	31 568	42 %	69 %	10 %	21 %	7 %	47 %	25 %	22 %
Limousin	3 735	16 %	100 %	0 %	0 %	4 %	37 %	51 %	9 %
Lorraine	17 430	35 %	82 %	17 %	1 %	1 %	33 %	53 %	13 %
Midi Pyrénées	25 449	55 %	45 %	45 %	10 %	1 %	36 %	41 %	22 %
Nord-Pas-de-Calais	10 856	32 %	100 %	0 %	0 %	0 %	33 %	61 %	5 %
PACA	10 811	49 %	65 %	35 %	0 %	0 %	27 %	59 %	14 %
Pays de la Loire	2 955	70 %	47 %	28 %	26 %	0 %	24 %	18 %	58 %
Picardie	25 855	44 %	100 %	0 %	0 %	5 %	43 %	46 %	6 %
Poitou-Charentes	4 849	48 %	40 %	5 %	55 %	5 %	37 %	43 %	14 %
Rhône-Alpes	24 538	45 %	74 %	2 %	24 %	1 %	20 %	41 %	38 %
PO national FSE	1 444 128	49 %	56 %	26 %	17 %	5 %	61 %	19 %	15 %

Situation des participants en sortie d'opérations

Tableau 11 - Situation des participants en sortie d'opérations par PO au 31/12/2017 - FSE

	Participants sortis	% part. sortis	% sorties en emploi	% sorties en formation	% sorties avec qualification
Guadeloupe Etat	3 336	78 %	32 %	45 %	23 %
Guadeloupe Région	données non disponibles				
Guyane Etat	2 134	58 %	20 %	7 %	15 %
Guyane Région	données non disponibles				
Martinique Etat	1 808	55 %	50 %	21 %	64 %
Martinique Région	données non disponibles				
Mayotte	2 154	66 %	28 %	24 %	20 %
Réunion	55 348	92 %	11 %	12 %	11 %
Alsace	17 090	95 %	22 %	3 %	8 %
Aquitaine	7 768	94 %	13 %	8 %	18 %
Auvergne	7 708	58 %	22 %	5 %	21 %
Basse-Normandie	3 704	100 %	25 %	2 %	67 %
Bourgogne	2 991	100 %	13 %	6 %	41 %
Bretagne	5 407	53 %	données non disponibles		
Centre Val de Loire	4 427	100 %	10 %	4 %	30 %
Champagne Ardenne	13 094	100 %	3 %	20 %	19 %
Corse	données non disponibles				
Franche comté	9 308	100 %	44 %	13 %	30 %
Haute-Normandie	12 677	100 %	13 %	8 %	21 %
Ile-de-France	27 033	100 %	10 %	3 %	3 %
Languedoc-Roussillon	24 687	78 %	30 %	8 %	2 %
Limousin	3 352	90 %	0 %	0 %	64 %
Lorraine	14 572	84 %	13 %	7 %	35 %
Midi-Pyrénées	13 710	54 %	44 %	15 %	10 %
Nord-Pas-de-Calais	5 865	54 %	19 %	55 %	70 %
PACA	10 754	99 %	14 %	6 %	45 %
Pays de la Loire	2 955	100 %	32 %	23 %	46 %
Picardie	22 688	88 %	2 %	7 %	8 %
Poitou-Charentes	4 849	100 %	36 %	33 %	11 %
Rhône-Alpes	22 881	93 %	22 %	0 %	36 %
PO national FSE	1 194 791	83 %	32 %	7 %	7 %

Précautions de lecture :

Les données relatives au PO national FSE renvoient aux participants en emploi à la sortie de l'opération sans tenir compte de leur situation avant l'entrée dans celle-ci. Pour les PO régionaux et ultra-marins, la donnée a été construite à partir de l'indicateur commun CR04 (participants en emploi au terme de l'opération) qui est calculé uniquement sur la base des participants chômeurs et inactifs à leur entrée en opération.

Les consignes de renseignement des indicateurs ont pu différer d'une région à l'autre, les résultats en sortie immédiate pouvant renvoyer à la situation du participant jusqu'à 4 semaines après l'action. Ces chiffres sont donc à considérer comme des tendances.

6.2.2 Chiffres clés par PO pour l'IEJ

Les données relatives aux PO gérés par les collectivités ultramarines ne sont pas disponibles au moment de l'élaboration du présent bilan.

Avancement de la programmation

Tableau 12 - Chiffres clés de la programmation au 31/12/2017 par PO – IEJ (hors AT, maquette post dotation complémentaire IEJ)

PO des régions éligible	Maquette IEJ / FSE M€	Opé. Prog	FSE/IEJ Prog M€	taux de prog.	Participants entrés	Participants sortis	% part. sortis
Alsace	8,97	-	-	0 %	Région éligible à l'IEJ au titre de la dotation complémentaire, pas de données participants au 31/12/2017		
Aquitaine	20,11	285	23,52	117 %	12 482	12 288	98 %
Auvergne	12,14	193	29,07	240 %	2 157	2 088	97 %
Bourgogne	6,11	-	-	0 %	Région éligible à l'IEJ au titre de la dotation complémentaire, pas de données participants au 31/12/2017		
Centre Val de Loire	32,84	291	22,92	70 %	7 866	7 866	100 %
Champagne Ardenne	16,76	22	10,81	64 %	2 805	2 805	100 %
Haute-Normandie	24,33	4	19,51	80 %	3 275	3 275	100 %
Ile-de-France	7,91	12	6,84	86 %	583		
Languedoc-Roussillon	41,27	24	50,1	121 %	10 239	10 188	100 %
Lorraine	4	1	2,14	54 %	Région éligible à l'IEJ au titre de la dotation complémentaire, pas de données participants au 31/12/2017		
Midi Pyrénées	7,25	1	0,51	7 %	1 036	437	42 %
Nord-Pas-de-Calais	66,71	79	50,22	75 %	14 875	12 693	85 %
Picardie	22,47	4	17,23	77 %	3 981	3 954	99 %
PO national IEJ	658,8	451	443,15	92 %	299 121	236 333	79 %
Total	929,67	1367	676,02	73 %	358 420	291 927	81 %

Profils des participants en entrée

Tableau 13 - Profils des participants à l'entrée en opérations par PO au 31/12/2107 - IEJ

	Participants entrés	% femmes	% chômeur	% inactifs	% cite 0	% CITE 1 2	% CITE 3/4	% CITE 5/8
Alsace	Région éligible à l'IEJ au titre de la dotation complémentaire, pas de données participants au 31/12/2017							
Aquitaine	12 482	47 %	96 %	4 %	11 %	55 %	29 %	5 %
Auvergne	2 157	38 %	90 %	10 %	17 %	21 %	54 %	8 %
Bourgogne	Région éligible à l'IEJ au titre de la dotation complémentaire, pas de données participants au 31/12/2017							
Centre Val de Loire	7 866	46 %	100 %	0 %	2 %	49 %	43 %	6 %
Champagne Ardenne	2 805	43 %	62 %	38 %	2 %	47 %	48 %	2 %
Haute-Normandie	3 275	45 %	97 %	3 %	15 %	23 %	62 %	0 %
Ile-de-France	583	56 %	37 %	63 %	5 %	36 %	46 %	12 %
Languedoc-Roussillon	10 239	50 %	100 %	0 %	3 %	76 %	19 %	2 %
Lorraine	Région éligible à l'IEJ au titre de la dotation complémentaire, pas de données participants au 31/12/2017							
Midi Pyrénées	1 036	44 %	71 %	29 %	0 %	63 %	33 %	3 %
Nord-Pas-de-Calais	14 875	40 %	64 %	36 %	1 %	68 %	28 %	3 %
Picardie	3 981	50 %	100 %	0 %	2 %	57 %	41 %	1 %
PO national	299 121	46 %	81 %	19 %	1 %	50 %	34 %	16 %

Situation des participants en sortie d'opération

Tableau 14 - Situation des participants en sortie d'opération au 31/12/2017 par PO - IEJ

	Participants sortis	% part. sortis	% sorties en emploi	% sorties en formation	% sorties avec qualification
Alsace	Région éligible à l'IEJ au titre de la dotation complémentaire, pas de données participants au 31/12/2017				
Aquitaine	12 288	98 %	14 %	13 %	37 %
Auvergne	2 088	97 %	35 %	9 %	3 %
Bourgogne	Région éligible à l'IEJ au titre de la dotation complémentaire, pas de données participants au 31/12/2017				
Centre Val de Loire	7 866	100 %	13 %	9 %	49 %
Champagne Ardenne	2 805	100 %	25 %	23 %	13 %
Haute-Normandie	3 275	100 %	4 %	31 %	0 %
Ile-de-France	Données non disponibles				
Languedoc-Roussillon	10 188	100 %	15 %	29 %	11 %
Lorraine	Région éligible à l'IEJ au titre de la dotation complémentaire, pas de données participants au 31/12/2017				
Midi Pyrénées	437	42 %	47 %	2 %	32 %
Nord-Pas-de-Calais	12 693	85 %	12 %	24 %	12 %
Picardie	3 954	99 %	10 %	24 %	23 %
PO national	236 333	79 %	34 %	12 %	5 %

6.3 Liste des objectifs thématiques et priorités d'investissement associées pour la programmation FSE/IEJ 2014/2020

Objectif thématique	Priorité d'Investissement
8 - Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	i l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle
	ii Intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus des groupes marginalisés en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse
	iii l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micros, petites et moyennes entreprises innovantes
	iv l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, notamment en matière d'accès à l'emploi et d'avancement dans la carrière, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée ainsi que la promotion du principe "à travail égal, salaire égal"
	v l'adaptation au changement des travailleurs, entreprises et entrepreneurs
	vi vieillissement actif et en bonne santé
	vii la modernisation des institutions du marché du travail telles que les services publics et privés de l'emploi, de façon à mieux répondre aux besoins du marché du travail, y compris par des actions visant à améliorer la mobilité professionnelle transnationale ainsi qu'en faisant appel à des programmes de mobilité et à une meilleure coopération entre les organismes et les parties prenantes concernées
9 - Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	i l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi
	ii l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées telles que les Roms
	iii la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion de l'égalité des chances
	iv l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général
	v la promotion de l'entreprenariat social et de l'intégration professionnelle dans des entreprises sociales et la promotion de l'ESS, afin de faciliter l'accès à l'emploi
	vi des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux
10 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie	i la réduction et la prévention du décrochage scolaire et la promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu' à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation
	ii amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés iii une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âge dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises
	iv l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, le passage plus aidé du système éducatif au monde du travail et l'amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de système d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage
11 - Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et l'efficacité de l'administration publique"	i des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance
	ii le renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes qui mettent en œuvre des politiques d'éducation, d'apprentissage tout au long de la vie, de formation et d'emploi ainsi que des politiques sociales, notamment par des pactes sectoriels et territoriaux, afin de susciter une mobilisation en faveur de réformes au niveau national, régional et local